

## Note de service n° 5

*Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés). N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émargée puis archivée.*

Circonscription d'Auxerre 1

Téléphone

03 86 72 20 43

Télécopie

03 86 51 21 30

Courriel

[secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)

[http://ia89.ac-](http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/)

[dijon.fr/ien/auxerre1/](http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/)

12 bis boulevard Galliéni

BP 66

89011 Auxerre cedex

## Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations PPCR

Après la phase transitoire de l'an passé, les **Parcours Professionnels**, les **Carrières** et **Rémunérations** dans la fonction publique sont désormais gérés dans le cadre du protocole « PPCR ».

La mise en œuvre de ce protocole induit des changements, dans les modalités d'échanges et les temps de rencontre entre les enseignants du premier degré, les inspecteurs de circonscription, les équipes d'école et les équipes de circonscription.

Cette présente note de service a pour objectif d'offrir une approche partagée de ces nouvelles modalités, de donner quelques premiers repères pour débiter les mises en œuvre, dans un cadre de compréhension et de confiance mutuelles.

Pour les enseignants il conviendra de distinguer le processus d'accompagnement et les trois rendez-vous de carrière.

### ○ **Accompagnement des enseignants**

L'accompagnement des enseignants est l'une des finalités du projet de la réforme de l'évaluation.

Il s'agit d'un processus dynamique qui s'inscrit dans une logique de formation et de valorisation des compétences pouvant se concevoir de manière collective et/ou individuelle.

Dans les deux cas, cet accompagnement peut répondre à des besoins exprimés par une équipe, par un enseignant, ou repérés lors d'une visite, d'un entretien, d'une inspection.

L'accompagnement s'inscrit dans une démarche positive. C'est un droit de l'enseignant qui en bénéficie au cours de sa carrière. Il doit permettre d'enrichir et de faire évoluer les pratiques et les compétences professionnelles, d'encourager la dimension collective du travail au sein de l'équipe, d'aider à une évolution de carrière, de soutenir à la conception et à la mise en œuvre du projet d'école.

L'échange, la réflexion, l'analyse de pratique, l'évaluation partagée de ses effets, la régulation, la formation puis l'intégration régulière dans la pratique sont des composantes de l'accompagnement.

Il se co-construit sur la base d'engagements et d'attendus les plus clairs possible pour chacun.

## **La finalité ultime est l'amélioration de parcours de réussite pour tous les élèves.**

Dans le cadre de l'accompagnement des nouveaux titulaires mis en place l'an dernier sur le département, une visite sera effectuée par l'inspecteur de circonscription au cours des trois premières années. Les enseignants concernés seront informés par courrier dans le mois précédant.

- **Le rendez-vous de carrière**

### Principe

Le rendez-vous de carrière permet de reconnaître la valeur professionnelle de l'enseignant et de déterminer :

- pour le premier, l'avancement accéléré du 6ème (lors de la deuxième année) au 7ème échelon,
- pour le deuxième, l'avancement accéléré du 8ème (ancienneté entre 18 et 30 mois) au 9ème échelon,
- pour le troisième, le moment de l'accès à la Hors Classe (lors de la deuxième année du 9ème échelon),
- pour la quatrième, l'accès à la classe exceptionnelle (à partir du 3ème échelon de la HC).

Les notes (arrêtées au 31 août 2016) disparaissent et les enseignants sont évalués au regard du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 01-07-2013 et JO du 18-07-2013.

### Articulation entre rendez-vous de carrière et campagnes d'avancement

- Avancement aux 6ème et 8ème échelons

En tenant compte de l'appréciation, l'inspectrice d'académie propose un avancement accéléré ; le nombre de ces propositions est égal à 30 % des effectifs des enseignants concernés. La CAPD est réunie pour donner un avis sur ces propositions.

- Avancement à la Hors Classe

Les propositions annuelles de promotion résulteront du barème qui prendra en compte l'appréciation finale du 3ème rendez-vous et le nombre d'années de présence dans la plage d'appel statutaire à la hors classe (à partir de 2 ans dans le 9ème échelon)

- Accès à la classe exceptionnelle

Cette classe exceptionnelle est prioritairement accessible aux personnels enseignants qui auront exercé en éducation prioritaire ou occupé des missions ou responsabilités particulières, pendant au moins huit ans. 80% des enseignants de ces profils pourront accéder à cette classe exceptionnelle et 20% des autres hors-classe pourront y accéder.

### Les étapes du rendez-vous de carrière (annexe 3)

Les rendez-vous débuteront à partir du mois de décembre 2017. Les enseignants ont été informés directement par le Rectorat sur leur boîte professionnelle lorsqu'ils étaient concernés ; le secrétariat de circonscription préviendra de la date retenue un mois à l'avance.

- Une phase de préparation pour l'enseignant :

Il pourra s'appuyer sur la notice (annexe 2) préalablement remise et s'il le juge pertinent sur les différents documents élaborés tout au long de son parcours et stockés dans I-prof.

- Une phase d'observation en classe de la pratique professionnelle et des documents de référence qui éclairent la pratique professionnelle et les résultats des élèves.
- Un temps d'entretien d'une heure et quart portant sur :
  - la pratique et les documents de préparation,
  - la présentation du parcours par l'enseignant,
  - le positionnement de l'agent sur la grille de compétences ci-jointe.

Cette évaluation donnera lieu à un compte rendu comportant une appréciation de l'inspecteur de circonscription. Soumis à l'enseignant dans le mois suivant, celui-ci pourra émettre des observations. C'est ensuite l'autorité académique qui portera l'appréciation finale.

Vous trouverez en suivant ce lien <http://www.education.gouv.fr/evaluation-carriere-enseignant> toutes les informations utiles.

l'inspectrice de la circonscription



Isabel ROUMIEUX

enseignant	émargement

enseignant	émargement